



SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020

(quelques extraits) :

● **Le règlement du concours des balcons fleuris de La Tour d'Aigues** a été voté, afin de récompenser les actions menées par tout habitant de la commune, en faveur de l'embellissement des balcons et jardins du village situés sur le territoire de la commune et visibles de la voie publique.

● **Est également organisé un concours d'illuminations de Noël** qui récompensera les plus belles décorations de façades, maisons et jardins, situés sur le territoire de la commune et visibles de la voie publique.

● **D'autre part, le Conseil Municipal poursuit sa politique d'acquisition de locaux fonciers** bien situés sur la commune, afin d'accueillir de nouveaux commerces ou artisans.

● **Au vu de la situation économique préoccupante des commerces locaux non essentiels, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'un dispositif de distribution de bons d'achat** aux habitants de La Tour d'Aigues, selon des critères arrêtés par l'assemblée délibérante (foyer fiscal, preuve du domicile, taxe d'habitation, etc). Ces bons pourront être utilisés dans les commerces locaux, en priorité les commerces non essentiels, au sens de la circulaire ministérielle.

Chaque foyer fiscal aura la possibilité de venir retirer en mairie deux bons d'achat, chacun d'une valeur faciale de 10€, avec toutefois un délai d'utilisation.

● **Pour l'année 2021, les prix des repas de la cantine de l'école resteront inchangés**, soit 2,90€ pour les enfants résidant sur la commune et 5,70€ pour les enfants résidant dans des communes extérieures.

● **La commune a inscrit dans ses projets l'aménagement d'un espace de jardins partagés et familiaux.**

Dans cette perspective, le Conseil Municipal a voté pour l'acquisition de terrains (quartier du Paroir).

● **Soutenir le développement de l'utilisation du vélo** sur le territoire de la commune a pour incidence la diminution des gaz à effet de serre, une meilleure fluidité du trafic sur les routes communales et moins d'impact sur celles-ci (stationnement, usure de la voie, etc).

A cet effet, le conseil municipal a voté la mise en place d'une subvention, à hauteur de 100 euros par achat, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, dans un magasin situé en région SUD (pour 2020 et 2021). Une même personne ne pourra bénéficier qu'une seule fois de l'aide financière et devra être domiciliée à La Tour d'Aigues (fiscalement et sur justificatif de la taxe d'habitation).

L'attribution de l'aide financière ouverte à tous sera calquée principalement sur le dispositif mis en place par l'État. Cette opération est limitée à 15 vélos par an.



ET SUR LE SITE DE LA MAIRIE, VOUS POUVEZ TROUVER LES INFORMATIONS PRATIQUES ET IMPORTANTES À CONNAÎTRE.

PLATE-FORME CLICK & COLLECT : C'EST PARTI !

Cotelub est heureux de vous présenter Clickencotelub, votre nouvelle place de marché locale ! Plus de 50 commerçants, des centaines de produits et surtout beaucoup d'idées cadeaux pour les fêtes qui arrivent !

Commandez vos produits chez plusieurs commerçants en une seule fois et récupérez votre commande en Click and Collect.

Bon shopping sur Clickencotelub !

Pour commander, rien de plus simple :

- 1. Explorez en [cliquant ici la Place de Marché](#)**
- 2. Choisissez vos produits favoris et ajoutez-les à votre panier**
- 3. Récupérez vos produits en Click and Collect et payez sur place !**

Ensemble, soutenons le commerce de proximité.

LES COMMERÇANTS DE LA TOUR D'AIGUES FÊTENT NOËL !

Manifestation conviviale et commerciale

le samedi 12 décembre de 13h30 à 18h30, boulevard de la République

La manifestation respectera les gestes barrières, venez soutenir nos commerces !

SOLIDARITÉ NOËL

La réouverture du centre social est l'occasion de lancer l'opération «Solidarité Noël» en lien avec les élèves de la MFR et la Croix Rouge. Le but de cette opération est de confectionner des boites cadeaux qui seront distribuées aux personnes isolées. Chaque boîte contiendra un truc chaud, un truc bon, un loisir, un produit de beauté, un mot doux. Vous pouvez venir déposer vos dons au Centre Social, 60 rue du Parc à La Tour d'Aigues avant le 14 décembre.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 - autorisation d'ouverture le dimanche accordée aux coiffeurs